

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA  
VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE PAR VOIE  
DE VISIOCONFÉRENCE **LE 17 DÉCEMBRE 2020, À 19 H 30.**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **DEMANDES VERBALES**

**AJOURNEMENT**

**RÉOUVERTURE**

4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 4.1 Séance spéciale du 3 décembre 2020
  - 4.2 Séance ordinaire du 7 décembre 2020
5. **GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**
  - 5.1 Liste des chèques – approbation
  - 5.2 Règlement d'emprunt numéro 1270-2020 – emprunt temporaire
  - 5.3 Procès-verbal de correction – règlement numéro 1262-2020 décrétant les taux des taxes et compensations pour l'exercice financier 2020 ainsi que d'autres dispositions d'ordre fiscal
  - 5.4 Résolution 534-11-2020 – technicien services techniques aux services techniques – embauche – modifications
  - 5.5 Entente intermunicipale relative à la gestion et l'opération d'un écocentre
  - 5.6 Acquisition du lot 5 380 919 – construction d'un immeuble – report de la pénalité
  - 5.7 Fédération canadienne des municipalités (FCM) – adhésion – renouvellement
  - 5.8 Roy & Asselin, avocats – honoraires
  - 5.9 Affectations – exercice 2020
6. **TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 6.1 Stabilisation de la rive – rue Gauthier nord – Excavation Michel Chartier inc. – certificat de paiement 1
  - 6.2 Réfection du bâtiment des organismes – Gilles Malo inc. – certificat de paiement no 8
7. **URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT**
  - 7.1 Adoption – règlement numéro 1277-2020 créant un conseil local du Patrimoine et modifiant les caractéristiques de nomination des membres du comité consultatif en urbanisme
  - 7.2 Étude de PIIA – projet de remplacement de l'enseigne sur poteau existante – 32, boulevard Antonio-Barrette
  - 7.3 Étude de PIIA – projet de remplacement du panonceau de l'une des enseignes murales – 138, boulevard Antonio-Barrette

- 8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**
  - 8.1 Bâtiment des organismes – acquisitions et aménagements
  - 8.2 Bâtiment des organismes – acquisition d'équipements d'entretien
  
- 9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS**
  - 9.1 Programmation de loisirs – printemps 2021
  
- 10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS**
  - 10.1 Programmation 2020-2021 du Carrefour culturel – ajout et appui de la Ville
  - 10.2 Programmation 2020-2021 du Carrefour culturel – modifications
  - 10.3 Programmation 2020-2021 du Centre des arts et des loisirs Alain Larue – modification
  - 10.4 Radio O103,5 FM – diffusion publicitaire – offre
  
- 11. AUTRES SUJETS**
  
- 12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse  
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie  
monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain  
madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage  
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi  
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame  
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Chacune de ses personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à cette séance, par voie de visioconférence, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Carol Henri et madame Audrey Chevrette, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et directrice des affaires juridiques et greffière.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la mairesse Suzanne Dauphin ouvre la séance à 19 h 30.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**624-12-2020**

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

## **3. DEMANDES VERBALES**

Aucune demande verbale n'est soumise à la considération du conseil municipal.

## **AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**625-12-2020**

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la présente séance soit ajournée pour la présentation du budget 2021.

## **RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**633-12-2020**

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la séance ordinaire soit rouverte à 19 h 47.

## **4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

### **4.1 Séance spéciale du 3 décembre 2020**

**634-12-2020**

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 3 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 3 décembre 2020 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

### **4.2 Séance ordinaire du 7 décembre 2020**

**635-12-2020**

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

## **5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**

### **5.1 Liste des chèques – approbation**

**636-12-2020**

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 7 au 14 décembre 2020 inclusivement et totalisant une somme de 128 656,10 \$.

**5.2 Règlement d'emprunt numéro 1270-2020 –  
emprunt temporaire**

**637-12-2020**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a adopté le règlement numéro 1270-2020 décrétant des travaux de réfection de l'émissaire pluvial sur la rue Jean-Duceppe ainsi que sur l'avenue des Champs-Élysées et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 217 650 \$ à cette fin, lequel a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 24 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de Joliette d'une somme respective n'excédant pas 100 % du montant autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en vertu du règlement numéro 1270-2020;

DE faire cet emprunt selon les termes de l'entente de services bancaires en vigueur entre la Caisse Desjardins de Joliette et la Ville;

QUE madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document requis ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**5.3 Procès-verbal de correction – règlement numéro 1262-2020  
décrétant les taux des taxes et compensations pour l'exercice  
financier 2020 ainsi que d'autres dispositions d'ordre fiscal**

Monsieur Serge Landreville dépose le procès-verbal de correction rédigé par Me Audrey Chevrette, directrice des affaires juridiques et greffière, concernant le règlement numéro 1262-2020 décrétant les taux des taxes et compensations pour l'exercice financier 2020 ainsi que d'autres dispositions d'ordre fiscal de manière à ce que le texte de la résolution se lise de la façon suivante :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1262-2020 décrétant les taux des taxes et compensations pour l'exercice financier 2020 ainsi que d'autres dispositions d'ordre fiscal.

**5.4 Résolution 534-11-2020 – technicien services techniques aux  
services techniques – embauche – modifications**

**638-12-2020**

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté la résolution numéro 534-11-2020 en date du 16 novembre 2020 concernant l'embauche de monsieur Tristan Michaud;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter des modifications à cette résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De modifier la résolution numéro 534-11-2020 adoptée par le conseil municipal en date du 16 novembre 2020 de la façon suivante :

- remplacer le titre par le suivant : Technicien services techniques aux services techniques – embauche – personne salariée remplaçante;
- spécifier au 4<sup>e</sup> paragraphe de la résolution que l'embauche de monsieur Michaud est pour une durée d'un an ou jusqu'au retour de monsieur Nicolas Picard, le cas échéant;
- retirer le paragraphe suivant : Que l'embauche de monsieur Michaud soit sujette à une période de probation de cent vingt (120) jours travaillés, prévue à la convention en vigueur, au service de l'employeur.

#### **5.5 Entente intermunicipale relative à la gestion et l'opération d'un écocentre**

**639-12-2020**

ATTENDU le projet d'entente intermunicipale soumis par la MRC de Joliette relativement à la gestion et l'opération d'un écocentre;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies est en accord avec les termes de l'entente et désire être partie à celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, à signer l'entente intermunicipale relative à la gestion et l'opération d'un écocentre.

De transmettre la présente résolution à la MRC de Joliette.

#### **5.6 Acquisition du lot 5 380 919 – construction d'un immeuble – report de la pénalité**

**640-12-2020**

ATTENDU QUE l'entreprise 9141-7964 Québec inc. est propriétaire du lot 5 380 919 du Cadastre du Québec pour l'avoir acquis de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies en date du 26 septembre 2013;

ATTENDU QUE selon l'acte de vente, le propriétaire du lot 5 380 919 devait construire un bâtiment principal sur le terrain au plus tard le 14 juillet 2014, à défaut de quoi l'acquéreur doit verser annuellement à la Ville, à compter du 15 juillet 2014, une somme de dix mille dollars (10 000 \$) à titre de dommages-intérêts évalués par anticipation, pour chaque année pendant laquelle la construction du bâtiment principal n'a pas été achevée;

ATTENDU QUE 9189-4147 Québec inc. désire procéder à l'acquisition du lot 5 380 919;

ATTENDU QUE 9189-4147 Québec inc. désire procéder à la construction d'un bâtiment principal sur ce terrain et ce, dès le printemps 2021;

ATTENDU QU'il s'agira d'un chantier de plusieurs mois et que 9189-4147 Québec inc. demande un report de la pénalité prévue le 15 juillet 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

Que la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accorde un report de la pénalité prévue le 15 juillet 2021 aux conditions suivantes :

- le permis de construction devra être délivré au plus tard le 31 mars 2021;
- la construction du bâtiment principal devra être achevée selon les délais prévus au permis, soit le 31 mars 2022;
- l'immeuble construit devra être d'une valeur entre 3 000 000 \$ et 4 000 000 \$;
- à défaut, la pénalité de 10 000 \$ demeure applicable.

#### **5.7 Fédération canadienne des municipalités (FCM) – adhésion – renouvellement**

**641-12-2020**

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour 2021-2022 et d'acquitter la cotisation de 2 700,35\$ s'y rapportant.

#### **5.8 Roy & Asselin, avocats – honoraires**

**642-12-2020**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Roy & Asselin inc., avocats, pour la conseiller en matière de relations de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Roy & Asselin inc. avocats, les honoraires professionnels au montant de 776,08 \$ pour les services rendus au mois de novembre 2020.

#### **5.9 Affectations – exercice 2020**

**643-12-2020**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a adopté le 7 décembre 2020 le règlement 1275-2020 constituant une réserve financière en matière de développement des infrastructures en lien avec le règlement 1181-2017 et ses amendements dans le secteur industriel;

ATTENDU également que la Ville de Notre-Dame-des-Prairies dispose d'un fonds de roulement qui est actuellement utilisé;

ATTENDU QUE la Loi autorise le remboursement anticipé de ce fonds de roulement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'affecter un montant de 200 000 \$ provenant de la vente de terrains municipaux desservis par les infrastructures prévues au règlement 1181-2017 et ses amendements, de l'exercice 2020, à la réserve financière 1275-2020;

DE procéder également, tel que prévu par la *Loi sur les cités et villes*, au remboursement des échéances du fonds de roulement concernant toutes les acquisitions antérieures à 2020, pour un maximum de 400 000 \$, à même l'exercice financier 2020.

## **6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **6.1 Stabilisation de la rive – rue Gauthier nord – Excavation Michel Chartier inc. – certificat de paiement 1**

**644-12-2020**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Excavation Michel Chartier inc. l'exécution de travaux de stabilisation des berges dans le secteur riverain de la rivière L'Assomption;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Alain Tansery, ingénieur junior de Parallèle 54 Expert-Conseil inc., et que ce dernier émet le certificat de paiement no 1 et en recommande le paiement dans sa lettre du 8 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Excavation Michel Chartier inc. la somme de 57 927,59 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1231-2019.

### **6.2 Réfection du bâtiment des organismes – Gilles Malo inc. – certificat de paiement no 8**

**645-12-2020**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Gilles Malo inc. l'exécution de travaux dans le cadre de la réfection du bâtiment des organismes;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Denis Clermont, architecte, et que cette dernière émet le certificat de paiement no 8 et en recommande le paiement dans sa lettre du 31 octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Gilles Malo inc. la somme de 109 974,38 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1220-1-2019.

## **7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT**

### **7.1 Adoption – règlement numéro 1277-2020 créant un conseil local du Patrimoine et modifiant les caractéristiques de nomination des membres du comité consultatif en urbanisme**

En vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 1277-2020 ainsi que sa portée.

**646-12-2020**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été adopté lors de la séance régulière tenue le 7 décembre 2020 concernant le règlement numéro 1277-2020 créant un conseil local du Patrimoine et modifiant les caractéristiques de nomination des membres du comité consultatif en urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement numéro 1277-2020 créant un conseil local du Patrimoine et modifiant les caractéristiques de nomination des membres du comité consultatif en urbanisme, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

### **7.2 Étude de PIIA – projet de remplacement de l'enseigne sur poteau existante – 32, boulevard Antonio-Barrette**

**647-12-2020**

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble situé au 32, boulevard Antonio-Barrette;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de remplacer l'enseigne sur poteau existante dédié à l'immeuble ci-dessus décrit;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble situé au 32, boulevard Antonio-Barrette, ayant pour objet de remplacer l'enseigne sur poteau existante dédié à l'immeuble ci-dessus décrit.

**7.3 Étude de PIIA – projet de remplacement du panneau de l'une des enseignes murales – 138, boulevard Antonio-Barrette**

**648-12-2020**

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble et situé au 138, boulevard Antonio-Barrette;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de remplacer le panneau de l'une des enseignes murales de 108 pouces par 25 1/2 pouces sur le bâtiment principal existant;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble situé au 138, boulevard Antonio-Barrette, ayant pour objet de remplacer le panneau de l'une des enseignes murales de 108 pouces par 25 1/2 pouces sur le bâtiment principal existant.

**8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**

**8.1 Bâtiment des organismes – acquisitions et aménagements**

**649-12-2020**

ATTENDU QUE, suite à la rénovation du bâtiment des organismes, il y a lieu de procéder à l'achat d'équipements et d'apporter certains aménagements afin d'optimiser l'utilisation du bâtiment;

ATTENDU QUE des demandes de soumissions ont été faites et qu'une analyse des soumissions reçues a été effectuée;

ATTENDU la recommandation de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du service des loisirs et des saines habitudes de vie datée du 8 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De procéder à l'acquisition et l'installation d'un écran projecteur et d'un système de son auprès de Stéréo Plus pour la somme de 20 386 \$, taxes en sus;

De procéder à l'acquisition et l'installation de tablettes et mobilier de rangement dans les entrepôts auprès de Ébénisterie Dominic Letieq pour la somme de 9 350 \$, taxes en sus;

Que ces dépenses soient imputables au règlement numéro 1220-1-2019.

## 8.2 Bâtiment des organismes – acquisition d'équipements d'entretien

650-12-2020

ATTENDU QUE, suite à la rénovation du bâtiment des organismes, il y a lieu de procéder à l'achat de certains équipements afin d'entretenir le bâtiment;

ATTENDU QUE des demandes de soumissions ont été faites et qu'une analyse des soumissions reçues a été effectuée;

ATTENDU la recommandation de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du service des loisirs et des saines habitudes de vie datée du 8 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De procéder à l'acquisition d'une autorécurveuse auprès de Produits Sany inc. pour la somme de 6 644,70 \$, taxes en sus;

De procéder à l'acquisition d'un aspirateur eau et poussières avec racloir auprès de Produits Sany inc. pour la somme de 982,54 \$, taxes en sus.

## 9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

### 9.1 Programmation de loisirs – printemps 2021

651-12-2020

ATTENDU QUE la programmation de loisirs – printemps 2021 élaborée par le Service des loisirs et des saines habitudes de vie été présentée aux membres de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie et qu'ils en recommandent l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'APPROUVER la programmation de loisirs pour le printemps 2021 telle que présentée et d'autoriser l'embauche du personnel mentionné pour chacune des activités plus bas décrites, à savoir :

#### PARENTS-ENFANTS

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
<b>Cardio pousse pousse</b> 8 cours Début le 15 mars 2021 Min : 8 duos Max : 15 duos	1 duo X 33 \$ = 33,00 \$ 50 % = <u>33,07 \$</u> Total : 66,07 \$	Professeur : En Corps 1 duo X 60 \$ = 60,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>3,00 \$</u> TOTAL : <u>63,00 \$</u> <b>Total avec taxes : 66,14 \$</b>
<b>Tennis   5-12 ans</b> 5 cours Début le 1 <sup>er</sup> mai 2021 Min : 3 duos Max : 6 duos	1 duo X 36,75 \$ = 36,75 \$ 50 % = <u>36,65 \$</u> Total : 73,40 \$	Professeur : Tennis Évolution 1 duo X 66,50 \$ = 65,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>3,33 \$</u> TOTAL : <u>69,83 \$</u> <b>Total avec taxes : 73,31 \$</b>

<b>Yoga avec bébé   2-8 mois</b> 8 cours Début le 22 avril 2021 Min : 8 duos / Max : 10 duos	1 duo X 33,25 \$ = 33,25 \$ 50% = <u>33,21 \$</u> Total : 66,46 \$	Professeur : Yoga Lanaudière 1 duo X 63,25 \$ = 63,25 \$ Frais d'admin 5% = <u>3,16 \$</u> TOTAL : 64,41 \$
--	--	--

### ENFANTS

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
<b>Mini-tennis   5-7 ans</b> 5 cours Début le 1 <sup>er</sup> mai 2021 Min : 5 Max : 10	1 part. X 23,75 \$ = 23,75 \$ 50 % = <u>23,70 \$</u> Total : 47,45 \$	Professeur : Tennis Évolution 1 part. X 43 \$ = 43,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>2,15 \$</u> TOTAL : <u>45,15 \$</u> <b>Total avec taxes : 47,40 \$</b>
<b>Planche à roulettes   6-12 ans</b> 4 cours Début le 26 avril 2021 Min : 4 Max : 6	4 insc. X 58,25 \$ = 233,00 \$ 50% = <u>233,24 \$</u> Total : 466,24 \$	Professeur : Frédérick Bernier 5 h X 62,75 \$ = 313,75 \$ Racc. X 62,75 \$ = 62,75 \$ A.S. = 67,77 \$ Frais d'admin. 5% = <u>22,21 \$</u> TOTAL : 466,48 \$
<b>Spike ball   6-12 ans NOUVEAUTÉ</b> 6 cours Début le 21 avril 2021 Min : 8 Max : 12	8 insc. X 21 \$ = 168,00 \$ 50% = <u>167,27 \$</u> Total : 335,27 \$	Professeur : Spike ball Joliette 6 h X 30 \$ = 180,00 \$ Racc. X 90 \$ = 90,00 \$ A.S. = 48,60 \$ Frais d'admin. 5% = <u>15,93 \$</u> TOTAL : 334,53
<b>Tennis débutant- intermédiaire   8-12 ans</b> 5 cours Début le 1 <sup>er</sup> mai 2021 Min : 5 Max : 10	1 part. X 23,75 \$ = 23,75 \$ 50 % = <u>23,70 \$</u> Total : 47,45 \$	Professeur : Tennis Évolution 1 part. X 43 \$ = 43,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>2,15 \$</u> TOTAL : <u>45,15 \$</u> <b>Total avec taxes : 47,40 \$</b>

### ADOLESCENTS

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
<b>Clinique de planche à roulettes</b> 26 avril, 3,10 mai 2021	Contribution de la Ville : <u>333,21 \$</u>	Professeur : Frédérick Bernier 4,5 h X 62,75 \$ = 282,38 \$ A.S. = <u>50,83 \$</u> TOTAL : 333,21 \$

### POUR TOUS

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
<b>Initiation au Spike ball NOUVEAUTÉ</b> Le 3 mars 2021	Contribution de la Ville : <u>177,00 \$</u>	Professeur : – Spike ball Joliette 5 h X 30 \$ = 150,00 \$ A.S. = <u>27,00 \$</u> TOTAL : 177,00 \$

### ADULTES ET ADOLESCENTS\*

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
<b>Conférence l'ABC du jardinage</b> Le 31 mars 2021 Min : 10 Max : 20	10 insc. X 32,25 \$ = <u>322,50 \$</u> Total : 322,50 \$	Professeur : Coop de solidarité Jardinons 1 X 267 \$ = 267,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>13,35 \$</u> TOTAL : <u>280,35 \$</u> <b>Total avec taxes : 322,33 \$</b>
<b>Entraînement militaire</b> 8 cours Début le 17 mars 2021 Min : 8 Max : 12	1 part. X 105 \$ = <u>105,00 \$</u> Total : 105,00 \$	Professeur : Clinique Kinésia 1 part. X 86,98 \$ = 86,98 \$ Frais d'admin. 5% = <u>4,35 \$</u> TOTAL : <u>91,33 \$</u> <b>Total avec taxes : 105,00 \$</b>

<b>Piyo</b>  6 cours Début le 14 avril 2021 Min : 8            Max : 9	8 insc. X 51,25 \$ = <u>410,00 \$</u> Total :                    410,00 \$	Professeure : Audrey Beauclair 6 h X 48* \$ =            288,00 \$ A.S =                        51,84 \$ Frais d'admin. 5% =    16,99 \$ TOTAL : <u>356,83 \$</u> <b>Total avec taxes : 410,27 \$</b> *+4 \$/h/après 9 part. max 14
<b>Drum fit</b>  6 cours Début le 12 avril 2021 Min : 8            Max : 9	8 insc. X 51,25 \$ = <u>410,00 \$</u> Total :                    410,00 \$	Professeure : Audrey Beauclair 6 h X 48* \$ =            288,00 \$ A.S =                        51,84 \$ Frais d'admin. 5% =    16,99 \$ TOTAL : <u>356,83 \$</u> <b>Total avec taxes : 410,27 \$</b> *+4 \$/h/après 9 part. max 14
<b>Qi Gong de la Grue</b>  8 cours Début le 15 mars 2021 Min : 8            Max : 10	1 part. X 92,50 \$ = <u>92,50 \$</u> Total :                    92,50 \$	Professeur : Vert Demain 1 part. X 76,50 \$ =       76,50 \$ Frais d'admin. 5% =       3,85 \$ TOTAL : <u>80,35 \$</u> <b>Total avec taxes : 92,38 \$</b>
<b>Yoga débutant</b>  8 cours Début le 22 avril 2021 Min : 8            Max : 12	1 part. X 95,50 \$ = <u>95,50 \$</u> Total :                    95,50 \$	Professeur : Yoga Lanaudière 1 part. X 79,05 \$ =       79,05 \$ Frais d'admin. 5% =       3,95 \$ TOTAL : <u>83,00 \$</u> <b>Total avec taxes : 95,42 \$</b>
<b>Yoga intermédiaire</b>  8 cours Début le 20 avril 2021 Min : 8            Max : 12	1 part. X 95,50 \$ = <u>95,50 \$</u> Total :                    95,50 \$	Professeur : Yoga Lanaudière 1 part. X 79,05 \$ =       79,05 \$ Frais d'admin. 5% =       3,95 \$ TOTAL : <u>83,00 \$</u> <b>Total avec taxes : 95,42 \$</b>

\*50% pour les adolescents de Notre-Dame-des-Prairies

#### ADULTES SEULEMENT

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
<b>Circuit d'entraînement aux stations d'exercice</b> 8 cours Début le 7 avril 2021	Contribution de la Ville : <u>781,83 \$</u>	Professeur : En Corps 8 cours X 85 \$ <u>680,00 \$</u> <b>Total avec taxes : 781,83 \$</b>
<b>HIIT NOUVEAUTÉ</b>  6 cours Début le 15 avril 2021 Min : 8            Max : 9	8 insc. X 42,75 \$ = <u>342,00 \$</u> Total :                    342,00 \$	Professeure : Audrey Beauclair 4,5 h X 53,33* \$ =       239,99 \$ A.S =                        43,20 \$ Frais d'admin. 5% =    14,16 \$ TOTAL : <u>297,34 \$</u> <b>Total avec taxes : 341,87 \$</b> *+4 \$/h/après 9 part. max 14
<b>Marche Active</b>  8 cours Début le 6 avril 2021	Contribution de la Ville : <u>781,83 \$</u>	Professeur : En Corps 8 cours X 85 \$ <u>680,00 \$</u> <b>Total avec taxes : 781,83 \$</b>
<b>Piyo   55 ans et +</b>  6 cours Début le 13 avril 2021 Min : 8            Max : 19	8 insc. X 51,25 \$ = <u>410,00 \$</u> Total :                    410,00 \$	Professeure : Audrey Beauclair 6 h X 48* \$ =            288,00 \$ A.S =                        51,84 \$ Frais d'admin. 5% =    16,99 \$ TOTAL : <u>356,83 \$</u> <b>Total avec taxes : 410,27 \$</b> *+4 \$/h/après 9 part. max 14
<b>Yoga léger   50+ ans</b>  8 cours Début le 20 avril 2021 Min : 8            Max : 12	1 part. X 95,50 \$ = <u>95,50 \$</u> Total :                    95,50 \$	Professeur : Yoga Lanaudière 1 part. X 79,05 \$ =       79,05 \$ Frais d'admin. 5% =       3,95 \$ TOTAL : <u>83,00 \$</u> <b>Total avec taxes : 95,42 \$</b>

<b>Yoga prénatal</b> 8 cours Début le 20 avril 2021 Min : 8            Max : 12	1 part. X 95,50 \$ = <u>95,50 \$</u> Total : 95,50 \$	Professeur : Yoga Lanaudière 1 part. X 79,05 \$ = 79,05 \$ Frais d'admin. 5% = <u>3,95 \$</u> TOTAL : <u>83,00 \$</u> <b>Total avec taxes : 95,42 \$</b>
<b>Yoga prénatal   Demi session</b> 4 cours Début le 20 avril 2021 Min : 8            Max : 12	1 part. X 47,75 \$ = <u>47,75 \$</u> Total : 47,75 \$	Professeur : Yoga Lanaudière 1 part. X 39,53 \$ = 39,53 \$ Frais d'admin. 5% = <u>1,98 \$</u> TOTAL : <u>41,51 \$</u> <b>Total avec taxes : 47,73 \$</b>
<b>Zumba Gold pour femme enceinte et 50 ans et +</b> 8 cours Début le 17 mars 2021 Min : 10            Max : 12	10 insc. X 74,50 \$ = <u>745,00 \$</u> Total : 745,00 \$	Professeure : Monika Fortin enr. 8 h X 77 \$ = 616,00 Frais d'admin 5% = 30,80 TOTAL : <u>646,80</u> <b>Total avec taxes : 743,66 \$</b>

## 10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

### 10.1 Programmation 2020-2021 du Carrefour culturel – ajout et appui de la Ville

652-12-2020

ATTENDU QUE la modification à la programmation culturelle 2020-2021 du Carrefour culturel proposée par le Service du développement culturel, des loisirs et des communications a été présentée aux membres de la Commission du développement culturel et des communications et qu'ils en recommandent l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE modifier la programmation culturelle – 2020-2021 afin d'ajouter le projet suivant :

Automne 2021

Marie Cantin – projet de théâtre solo  
Résidence d'une semaine

D'approuver le budget inhérent au projet ci-dessus décrit, lequel totalise approximativement 100 \$, taxes en sus lorsqu'applicables;

D'émettre une lettre d'appui pour ce projet relativement à des demandes de subventions de l'artiste auprès du Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ), du Conseil des arts du Canada (CAC) et d'autres bailleurs de fonds;

QUE monsieur Mathieu Lagacé, directeur du développement culturel, des loisirs et des communications, soit autorisé à signer ladite lettre d'appui.

## **10.2 Programmation 2020-2021 du Carrefour culturel – modifications**

**653-12-2020**

ATTENDU QUE les modifications à la programmation culturelle 2020-2021 du Carrefour culturel proposée par le Service du développement culturel, des loisirs et des communications ont été présentées aux membres de la Commission du développement culturel et des communications et qu'ils en recommandent l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE modifier la programmation culturelle 2020-2021 du Carrefour culturel afin de reporter à la saison 2021-2022 les projets suivants :

7 janvier 2021	Caravane de la danse
14 janvier 2021	Emmanuel-le – Marie Mougeolle (Pôle de la danse) – danse
21 janvier 2021	Tournure de l'Oumigmag – Corne de Brume – musique
28 janvier 2021	Théâtre de l'os – Cégep – théâtre
29 janvier 2021	Impro Sierra

## **10.3 Programmation 2020-2021 du Centre des arts et des loisirs Alain Larue – modification**

**654-12-2020**

ATTENDU QUE la modification à la programmation culturelle 2020-2021 du Centre des arts Alain Larue proposée par le Service du développement culturel, des loisirs et des communications a été présentée aux membres de la Commission du développement culturel et des communications et qu'ils en recommandent l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE modifier la programmation culturelle 2020-2021 du Centre des arts Alain Larue afin de reporter à la saison 2021-2022 le projet suivant :

8 janvier au 13 février 2021	Tommy Asselin Exposition Cycles exploratoires; prendre le temps de s'arrêter pour voir
------------------------------	--

## **10.4 Radio O103,5 FM – diffusion publicitaire – offre**

**655-12-2020**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire avoir un médium afin de publiciser ses activités, événements et informations municipales;

ATTENDU QUE le O103,5 FM a présenté une offre forfaitaire qui permettrait à la Ville d'annoncer tous les événements qu'elle souhaite sur les ondes de la radio, jusqu'à concurrence d'une valeur de 17 000 \$ en publicité;

ATTENDU QUE le O103,5 FM propose d'ajouter un budget de publicité Internet sur Mon Joliette;

ATTENDU la recommandation du 8 décembre 2020 de madame Marie-Claude Bourque, coordonnatrice aux communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accepter l'offre présentée par le O103.5 FM datée du 17 novembre 2020 afin de publiciser ou informer la population de tout ce qui concerne la Ville, pour l'année 2021, laquelle prévoit un coût mensuel de 833 \$, taxes en sus, soit 10 000 \$ annuellement, taxes en sus;

D'autoriser madame Marie-Claude Bourque, coordonnatrice aux communications, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, ladite offre.

#### **11. AUTRES SUJETS**

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

#### **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**656-12-2020**

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 20 h 02.

---

Me Audrey Chevrette  
Directrice des affaires juridiques et  
greffière

---

Suzanne Dauphin  
Mairesse